

Tout d'abord, au cours de son instructive monographie, il examine parallèlement la situation des religieuses à notre époque et avant 1789 : s'il constate dans le passé plus d'une vocation forcée, il est convaincu qu'à présent en général elles sont libres, à part, bien entendu, la question à peu près inévitable, des influences. Il compare la régularité incontestable des couvents actuels avec les désordres, que trop souvent les historiens, les moralistes, même des prélats, avaient signalés au sein des anciens couvents ; mais, ce qui est assez piquant et ce qu'il démontre, c'est que, contre toute apparence, les communautés religieuses à Lyon, du moins celles de femmes, sont cinq fois plus nombreuses qu'il y a cent ans. Est-ce un des effets de la Révolution ou de la liberté ?

Notre chercheur nous parle ensuite spécialement de la congrégation de Sainte-Ursule, établie en cette ville, en 1612, par la mère François de Bermond, qui d'ailleurs avait fondé pour toute la France l'ordre des Ursulines, ordre voué à l'éducation des jeunes filles. Cet établissement n'eut lieu qu'avec la permission du corps des échevins de la commune (le conseil municipal du temps), et d'après des lettres-patentes de Louis XIII, enregistrées au Parlement : il comprit bientôt plusieurs maisons avec des jardins sur la rue de la Vieille-Monnaie. C'est là que Marie-Lucrèce de Mornieu devait entrer, encouragée dans sa vocation par les conseils de ses parents, dont la fortune modeste rendait utile pour eux cette diminution de charges domestiques. Ils en furent quittes pour une somme de 4.000 livres ou plutôt une rente de 200 livres et pour une pension viagère de 150 livres. Le contrat, passé par devant notaire entre la communauté et la famille, était hérissé de clauses de précaution. Tout ce qu'on sait de Marie-Lucrèce, c'est qu'en 1702 elle vivait encore et qu'elle dut mourir vers 1713, âgée de soixante dix ans, religieuse depuis un demi-siècle, tandis que son père était mort assez jeune en 1689, dans sa maison de Bellecour.

Nizier n'oublie point de suivre jusqu'au bout les destinées de la congrégation des Ursulines, et il nous renseigne exactement sur deux autres monastères qu'elle avait institués à Lyon, l'un sur la colline de Saint-Just en 1533, et l'autre en 1673, à la montée